

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gas oil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

Section 1 - Identification du produit et de la société

Synonymes : gasoil sous vide; GOSV; distillats lourds de pétrole (sous vide); distillat lourd sous vide**Nom chimique** : gasoils lourds (pétrole), distillation sous vide**Famille chimique** : hydrocarbures**Usage du matériau** : matière première industrielle**Formule chimique** : non disponible; mélange complexe

NOVA Chemicals

P.O. Box 2518, Station M

Calgary (Alberta) Canada T2P 5C6

Informations sur le produit : 1-412-490-4063**Courriel FS** :msdsemail@novachem.com

Numéros de téléphone d'URGENCE :

Amérique du Nord (Canada et États-Unis) :

1-800-561-6682, 1-403-314-8767 (NOVA Chemicals) (24 h/24)

1-800-424-9300 (CHEMTREC-USA) (24 h/24)

1-613-996-6666 (Canutec-Canada) (24 h/24)

Mexique et Amérique du Sud : +44 (0) 1235 239 670 (NCEC) (24 h/24)

Section 2 - Identification des dangers

Classement HMIS : Santé : 1* **Inflammabilité** : 2 **Danger physique** : 0 **Protection individuelle** : lunettes de sécurité contre les produits chimiques, gants, respirateur, combinaison*Échelle des dangers : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère * = Danger chronique***Classement NFPA** : Santé : 1 **Inflammabilité** : 2 **Réactivité** : 0*Échelle des dangers : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère***Situations d'urgence**

AVERTISSEMENT! Ce produit est inflammable lorsqu'il est porté à des températures élevées. Il se présente sous la forme d'un liquide paraffineux épais de couleur foncée, orange à marron, avec une forte odeur de fioul. De petites quantités de ce produit aspirées dans les poumons peuvent causer des lésions pulmonaires modérées à graves. Ce produit peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'ingestion de ce produit ou l'inhalation de vapeurs ou de brouillards chauds peuvent produire des effets sur le système nerveux central, se manifestant par des maux de tête, de la somnolence, des vertiges, des troubles de l'élocution et de la vision. Peut provoquer des cancers de la peau. Éviter tout contact. Empêcher toute entrée dans les drains, les fosses de drainage, les égouts et les voies d'eau.

Effets possibles sur la santé : Yeux

Les vapeurs ou liquides chauds émanant de ce produit peuvent provoquer une irritation des yeux lors d'un contact.

Effets possibles sur la santé : Peau

Le contact de ce produit avec la peau peut provoquer des irritations/dermites. Un contact prolongé et/ou répété peut provoquer des irritations/dermites graves et des cancers de la peau.

Effets possibles sur la santé : Ingestion

L'ingestion de ce produit peut provoquer des irritations gastro-intestinales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Son ingestion peut produire des effets sur le système nerveux central, se manifestant par des maux de tête, de la somnolence, des vertiges, des troubles de l'élocution et de la vision. L'ingestion ou le vomissement de liquide peut entraîner son aspiration dans les poumons. L'aspiration de liquide dans les poumons peut causer des lésions pulmonaires modérées à graves.

Effets possibles sur la santé : Inhalation

L'inhalation excessive de ce matériau provoque des maux de tête, des vertiges, des nausées et des pertes de coordination. L'inhalation de vapeurs ou de brouillards chauds peut provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées et des pertes de coordination. L'aspiration de liquide dans les poumons peut causer des lésions pulmonaires modérées à graves.

Section 3 - Composition/Information sur les ingrédients

N° CAS	Composant	% en poids
64741-57-7	gasoils lourds, pétrole, distillation sous vide	100

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gasoil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

Informations complémentaires

Ce produit contient moins de 1 % en poids de composés de soufre.

Ce produit est considéré dangereux en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication).

Cette matière est un produit contrôlé en vertu de la réglementation du SIMDUT canadien.

Cette matière n'est pas réglementée en tant que marchandise dangereuse pour le transport.

Voir les limites d'exposition applicables en Section 8. Voir les données sur la toxicité en Section 11.

Section 4 - Premiers soins

Premiers soins : Yeux

Enlever les lentilles de contact, si cela est possible sans danger. Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent ou persistent.

Premiers soins : Peau

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent. Décontaminer entièrement les vêtements, les chaussures et tout autre équipement de protection avant de les réutiliser ou les jeter.

Premiers soins : Inhalation

Amener la victime à l'air frais non contaminé. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture pour faciliter la respiration. Si la victime ne respire pas, est inconsciente ou si tout autre symptôme persiste, consulter un médecin immédiatement. AVERTISSEMENT : Le contact par le bouche-à-bouche peut présenter un risque secondaire pour la personne qui porte secours. Pour éviter ce contact en pratiquant la respiration artificielle, utiliser une protection de la bouche.

Premiers soins : Ingestion

Le matériau n'est pas présumé être absorbé par voie gastro-intestinale. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture. Obtenir des soins médicaux immédiats.

Premiers soins : Remarques pour le médecin

Pour plus d'informations concernant l'aide médicale d'urgence, appeler le 1-800-561-6682, ou le 1-403-314-8767 (24 h/24, centre de réponse d'urgence de NOVA Chemicals). Décontaminer soigneusement les yeux et la peau. Traiter de la manière habituelle les cas de perte de conscience, de nausée, d'hypotension, de convulsions et d'arythmie cardiaque. L'aspiration de ce produit lors d'un vomissement provoqué peut entraîner une lésion pulmonaire. Si l'évacuation du contenu de l'estomac est jugée nécessaire, utiliser la méthode la moins susceptible de causer l'aspiration, par exemple un lavage gastrique, après avoir protégé les voies aériennes. Surveiller les patients hospitalisés pour toute possibilité d'apparition tardive de pneumonie chimique, de nécrose tubulaire aiguë, d'encéphalopathie et de dysrythmie. Effectuer un dosage de phénol urinaire dans les 72 heures suivant une exposition aiguë.

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Voir la section 9 : Propriétés physiques pour les informations de limites d'inflammabilité, de point d'éclair et d'auto-inflammation.

Dangers généraux d'incendie

Ce produit est inflammable lorsqu'il est porté à des températures élevées. Les risques d'incendie et d'explosion des contenants sont extrêmement élevés lorsque ce produit est exposé à la chaleur ou aux flammes. Les contenants vides exposés à la chaleur peuvent entraîner un risque d'incendie. Les vapeurs peuvent atteindre une source d'inflammation éloignée et créer un retour de flamme. Des mesures d'urgence doivent être prévues pour isoler et évacuer immédiatement le personnel. Si des citernes, des wagons porte-rails ou des camions-citernes sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone sur un rayon de 800 mètres (1/2 mile) dans toutes les directions; prévoir également une première évacuation sur un rayon de 800 mètres (1/2 mile) dans toutes les directions.

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Garder les conteneurs à l'écart de toute source de chaleur ou d'incendie.

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gasoil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

Produits de combustion dangereux

Lors de la combustion, ce produit dégage du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du dioxyde de soufre et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire ainsi que des gaz toxiques (acides).

Moyens d'extinction

Extincteurs à produits chimiques secs, à mousse, à dioxyde de carbone, à eau en brouillard ou pulvérisation. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie et pour protéger le personnel. L'eau peut être une méthode d'extinction inefficace.

Équipement/instructions de lutte contre l'incendie

Se placer en amont par rapport au vent. Éloigner le personnel non essentiel. Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Lutter contre l'incendie en maintenant une distance maximale ou utiliser des lances sur affûts télécommandées ou des lances monitor. En cas d'incendie et si la citerne se vide ou se décolore, s'éloigner immédiatement. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à masque intégral et une tenue de protection thermique. Éviter l'inhalation de toute fumée et autres produits de combustion. Retirer et nettoyer ou détruire tout article vestimentaire contaminé. Refroidir les contenants abondamment à l'eau bien longtemps après l'extinction de l'incendie. Contrôler les eaux de ruissellement afin d'éviter qu'elles ne pénètrent dans les égouts, les purges, les espaces souterrains ou confinés et les voies d'eau.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures d'évacuation

Isoler la zone. Éloigner le personnel non essentiel. Alerter le personnel d'urgence du site et les pompiers.

Petits déversements

Arrêter le déversement si cela peut se faire sans danger. Absorber le produit déversé à l'aide d'un matériau inerte. Enlever ce matériau à l'aide d'une pelle et déposez-le dans un conteneur approprié en vue de son élimination.

Gros déversements

Éliminer les sources d'allumage. Rester en amont par rapport au vent, et à l'écart des zones basses. Arrêter le déversement si cela peut se faire sans danger. Contenir le déversement par flottage sur l'eau ou endiguement sur la terre. Récupérer le matériau à l'aide de pompes anti-étincelles, de récupérateurs ou d'équipements d'aspiration homologués. Absorber/adsorber les matériaux résiduels avec de la terre SÈCHE, du sable ou autres matériaux non combustibles. La remise en état des sols peut être nécessaire. Empêcher toute entrée dans les drains, les fosses de drainage, les égouts et les voies d'eau.

Procédures spéciales

Communiquer avec la police locale/les services de secours et composer les numéros de téléphone d'urgence appropriés fournis Section 1. S'assurer que les exigences de procès-verbal au niveau statutaire et règlementaire de la juridiction applicable sont satisfaites. Porter un équipement et une tenue de protection appropriés durant le nettoyage. Exclure de la zone de déversement les personnes ne portant pas d'équipement de protection approprié jusqu'à la fin du nettoyage.

Voir l'équipement de protection individuelle recommandé en Section 8 et les considérations relatives à l'élimination en Section 13.

Section 7 - Manutention et entreposage

Procédures de manutention

Enfermer le produit ou le mettre en lieu sûr. L'entreposer dans un équipement mis à la terre, correctement conçu et homologué convenant à l'entreposage des liquides inflammables. Prévoir une ventilation adaptée. Ne pas ingérer ou inhaler. Se tenir à l'écart des sources de chaleur et d'allumage. Interdiction de fumer ou de laisser brûler des flammes nues dans les zones de stockage, d'utilisation ou de manipulation. Prendre des précautions spéciales pour découper à froid, intervenir sur des conduites ou pour nettoyer et mettre au rebut des contenants vides. Ne pas respirer les gaz, les émanations, la vapeur ou les produits pulvérisés. Si la ventilation est insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. En cas d'ingestion, consulter un médecin immédiatement. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver le produit à l'écart des substances incompatibles, notamment des agents oxydants et des acides forts. Après toute manipulation, toujours se laver soigneusement les mains à l'eau savonneuse.

Procédures d'entreposage

La zone d'entreposage doit être clairement délimitée, bien éclairée, dépourvue d'obstructions et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Prévoir des mesures de sécurité appropriées pour interdire l'accès au produit par du personnel non autorisé. Entreposer dans des cuves agréées correctement conçues et reliées à

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gasoil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

la terre, à l'écart de matières incompatibles. Entreposer et utiliser le produit à l'écart de la chaleur, d'étincelles, de flammes nues ou de toute autre source d'allumage. Entreposer conformément aux réglementations en vigueur. Prévoir des moyens d'extinction adaptés dans la zone d'entreposage (système à sprinkleurs, extincteurs d'incendie portables) et des détecteurs de gaz inflammables. Éviter la contamination des sols. Conserver à proximité les produits absorbants à utiliser en cas de fuite ou de déversement. Les cuves d'entreposage doivent être placés au dessus du niveau du sol et endiguées pour retenir tout leur contenu.

Voir la section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle pour connaître les équipements de protection individuelle appropriés. Se référer à la section 10 pour tout renseignement concernant les matières incompatibles.

Section 8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Directives concernant l'exposition

A : Informations générales sur le produit

Se reporter aux limites d'exposition publiées - adopter des mesures de contrôle et un équipement de protection individuelle (EPI) efficaces pour maintenir l'exposition des ouvriers à ces concentrations inférieures à ces limites. Veiller à ce que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité des zones de travail.

B : Limites d'exposition des composants

Les listes de limites d'exposition ACGIH, OSHA, NIOSH, EPA, de l'Alberta et de l'Ontario ont été consultées pour les principaux composants comportant un numéro d'enregistrement CAS. D'autres limites d'exposition peuvent s'appliquer, se renseigner auprès des autorités compétentes.

*REMARQUE : Les limites d'exposition admissibles (PEL) annulées de l'OSHA sont celles fournies dans la mise à jour de 1989 de la norme sur les contaminants atmosphériques 29 CFR 1910.1000 de l'OSHA. Ces limites ont été annulées par le Tribunal d'appel américain, onzième circuit mais peuvent être appliquées dans certains États.

Gasoils lourds, pétrole, distillation sous vide (64741-57-7)

- ACGIH : 5 mg/m³ TWA (fraction inhalable) (apparenté à de l'huile minérale, pure, hautement et fortement raffinée)
 - TWA (l'exposition par toutes voies doit être parfaitement maîtrisée afin de la maintenir à des niveaux aussi bas que possible) (apparenté à de l'huile minérale, faiblement et mal raffinée)
- OSHA (annulé)* : 5 mg/m³ TWA (apparenté à du brouillard d'huile, minéral)
- OSHA final : 5 mg/m³ TWA (apparenté à du brouillard d'huile, minéral)
- NIOSH : 5 mg/m³ TWA; 10 mg/m³ STEL (apparenté à du brouillard d'huile, minéral)
2 500 mg/m³ IDLH (apparenté à du brouillard d'huile, minéral)
- Alberta : 5 mg/m³ TWA; 10 mg/m³ STEL (apparenté à du brouillard d'huile, minéral)
- Ontario : 5 mg/m³ TWAEV; 10 mg/m³ STEV (apparenté à du brouillard d'huile, minéral)

MÉCANISMES TECHNIQUES

Les méthodes permettant de réduire l'exposition à des matières dangereuses sont privilégiées. Elles comptent les systèmes de ventilation mécanique (par dilution et par aspiration) ou les systèmes fermés de fonctionnement à distance et automatisé, de contrôle des conditions de procédé, de détection des fuites et de réparation, et toute autre modification des procédés. S'assurer que tous les systèmes de ventilation par aspiration se déchargent à l'extérieur, loin des orifices d'admission d'air et des sources d'allumage. Prévoir suffisamment d'air pour remplacer l'air évacué par les systèmes de ventilation par aspiration. Les contrôles administratifs (procédure) et l'usage d'équipements de protection individuelle peuvent également être requis.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle : yeux/visage

Porter des lunettes de sécurité; le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé en cas d'éventuelles projections, ou pour éviter toute irritation des yeux en raison des vapeurs.

Équipement de protection individuelle : peau/mains/pieds

Porter des gants imperméables pour manipuler le produit. Porter des chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques offrant une bonne adhérence pour aider à ne pas glisser. Porter des vêtements de travail empêchant le contact avec la peau, tels que combinaison ou manches longues et pantalon. Les vêtements ignifuges (par ex., Nomex) ou en fibres naturelles (par ex., coton ou laine) sont recommandés. Le port de vêtements synthétiques peut générer de l'électricité statique et n'est donc pas recommandé lorsqu'existe un risque de dégagement de vapeurs inflammables.

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gasoil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

Équipement de protection individuelle : respiratoire

Si la ventilation et les contrôles d'ingénierie sont insuffisants pour éviter l'accumulation de vapeurs et d'aérosols, des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré adéquats approuvés par le NIOSH ou des appareils respiratoires autonomes (ARA) appropriés en cas de risque d'exposition doivent être utilisés. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air lorsque la concentration d'oxygène est faible ou que les concentrations en suspension dans l'air dépassent les limites des masques épurateurs d'air.

Équipement de protection individuelle : général

L'équipement de protection individuelle (EPI) ne doit pas être considéré comme une solution à long terme pour le contrôle de l'exposition. L'EPI doit être accompagné de programmes de l'entreprise concernant le choix, l'adaptation, l'entretien et la formation du personnel à l'utilisation du matériel. Consulter une autorité compétente en matière d'hygiène industrielle, les conseils du fabricant d'EPI et la réglementation en vigueur pour déterminer les dangers potentiels et assurer une protection adaptée.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence :	liquide paraffineux épais	Couleur :	foncée, orange à marron
Odeur :	forte odeur de fioul	Seuil d'odeur :	non disponible
pH :	sans objet	Pression de vapeur :	6 mm Hg à 20° C (68° F)
Densité de vapeur à 0° C (Air = 1) :	Estimation : 1	Point d'ébullition :	Plage : 315° C à 610° C (599° F à 1 130° F)
Point de fusion :	Plage : 12° C à 40° C (53,6° F à 104° F)	Solubilité (H2O) :	négligeable
Densité (eau = 1) :	0,91 à 15° C (60° F)	Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1) :	évaporation lente; partiellement volatile seulement
Viscosité :	Plage : 40 à 65 cSt à 50° C (122° F)	Coefficient de partage octanol/H2O :	non disponible
Auto-inflammation :	>260° C (>500° F) (estimation)	Point d'éclair :	>130° C (>266° F)
Méthode de point d'éclair :	Pensky-Martens, en vase clos	Limite supérieure d'inflammabilité (LSI) :	5 % (estimation)
Limite inférieure d'inflammabilité (LII) :	1 % (estimation)	Classification d'inflammabilité :	inflammable si chauffé

Section 10 - Stabilité et réactivité

Stabilité chimique

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations, à la pression et à la température dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : conditions à éviter

Tenir le produit à l'écart de sources de chaleur non contrôlées, d'étincelles ou de flammes nues.

Incompatibilité

Susceptible de réagir en présence d'agents oxydants ou d'acides forts. Les brouillards ou vapeurs chauffés peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Possibilité de réactions dangereuses ou de polymérisation dangereuse

Polymérisation dangereuse peu probable.

Corrosivité

Non corrosif pour les métaux communs.

Décomposition dangereuse

Lorsqu'il se décompose, ce produit dégage du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du dioxyde de soufre et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire ainsi que des gaz toxiques (acides).

Remarques spéciales

Ce produit est inflammable lorsqu'il est porté à des températures élevées. Les contenants vides exposés à la chaleur peuvent présenter un risque d'incendie.

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gasoil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

Section 11 - Données toxicologiques

A : Toxicité aiguë – Informations générales sur le produit

Des matériaux similaires ont été testés dans le cadre du High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program de l'EPA pour la catégorie des fiouls lourds soumise par l'American Petroleum Institute (API). Ce produit est irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Les tests d'irritation oculaire effectués sur des animaux indiquent une irritation modérée qui disparaît en 48 heures. Irritation cutanée : score de 4,3 (non raffiné) à 5,4 (hautement raffiné) aux tests de Draize pratiqués sur des lapins. Ce produit est un déprimant du système nerveux central (SNC). Une exposition peut provoquer des maux de tête, des nausées, des faiblesses, des vertiges, de la somnolence, des pertes de coordination et même des pertes de conscience. Il existe un risque d'aspiration pulmonaire. Les huiles de base lubrifiantes non raffinées ne sont pas des sensibilisants cutanés lorsqu'elles sont testées sur des animaux.

B : Toxicité aiguë - DL50/CL50

Gasoils lourds, pétrole, distillation sous vide (64741-57-7)

Oral DL50 rat 4 320 mg/kg; dermique D L50 rat >2 000 mg/kg; dermique DL50 lapin >2 000 mg/kg

Oral DL50 souris : 22 g/kg (apparenté à du brouillard d'huile, minéral)

C : Toxicité chronique - Informations générales sur le matériau

Des matériaux similaires ont été testés dans le cadre du High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program de l'EPA pour la catégorie des fiouls lourds soumise par l'American Petroleum Institute (API). Il a été démontré que les distillats de pétrole de ce type provoquent des cancers de la peau chez les animaux de laboratoire suite à un contact prolongé et fréquent avec la peau. Sur la base d'études d'application sur la peau d'autres courants de raffinerie, ce produit peut potentiellement provoquer des cancers de la peau. La dose sans effet nocif observé (DSENO) pour tous les autres effets toxiques (sur les poumons, le foie, le thymus et le sang) est de 125 mg/kg/jour. Ce matériau est susceptible de contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques, dont certains sont reconnus être cancérigènes. Un GOSV similaire a été testé dans le cadre d'un essai modifié de mutagénicité avec pré-incubation (Ames TA98 & S9) et a révélé un indice de mutagénicité de 3,8. On peut donc prédire que le GOSV provoquera des tumeurs dans le cadre d'un test biologique standard d'application sur la peau de souris.

D. Toxicité chronique – Effets cancérigènes

Les listes de cancérigènes de l'ACGIH, de l'EPA, du CIRC, de l'OSHA et du NTP ont été consultées pour certaines matières similaires et les composants comportant un numéro d'enregistrement CAS.

Gasoils lourds, pétrole, distillation sous vide (64741-57-7)

CIRC : Supplément 7 [1987], Monographie 33 [1984] (apparenté à des huiles minérales, non traitées et modérément traitées) (Groupe 1 (agent cancérigène chez l'humain))

Section 12 - Données écologiques

Écotoxicité

A : Informations générales sur le produit

Des matériaux similaires ont été testés dans le cadre du High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program de l'EPA pour la catégorie des fiouls lourds soumise par l'American Petroleum Institute (API). Le matériau est considéré comme toxique et nuisible pour l'environnement en cas de contact avec des végétaux, des oiseaux et des mammifères aquatiques.

Tests de divers échantillons d'huiles de base :

poisson (truite arc-en-ciel) 96 h CL50 : 1 000 mg/L (mesuré); algue 96 h CSEO : 50 % WAF (fraction adaptée à l'eau, mesuré); daphnie 48 h CL50 : 10 mg/l (mesuré); daphnie 21-j LL0 : 1 000 mg/l WAF (mesuré).

B : Analyse des composants – Écotoxicité – Toxicité aquatique

Gasoils lourds, pétrole, distillation sous vide (64741-57-7)

96 h CL50 poisson zèbre : 48 mg/L [semi-statique]

Évolution dans l'environnement/Mobilité

Ce produit n'a pas été testé. Dans des conditions ambiantes, ce produit a une volatilité faible à inexistante dans l'air. Tous les composants volatils sont dégradés en réagissant avec les radicaux hydroxyles de la troposphère, sous l'action de la lumière du soleil, avec une demi-vie inférieure à un jour. Ces mélanges paraffineux d'hydrocarbures ne sont pas sujets à des réactions d'hydrolyse avec l'eau. Ce mélange complexe de pétrole devrait se décomposer pour se déposer en premier lieu dans le sol et/ou les sédiments. Cette matière est très

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gasoil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

paraffineuse et se fige à température ambiante normale. La mobilité dans l'environnement aquatique et atmosphérique de ces mélanges d'hydrocarbures est faible en raison de la faible solubilité dans l'eau et de la faible pression de vapeur. Ces composants se décomposeront rapidement pour se déposer en milieu terrestre, où leur évolution principale devrait être une lente biodégradation des composants des huiles de base dans le sol et les sédiments.

Persistance/Dégradabilité

Des produits similaires ont été testés et se sont révélés biodégradables dans l'environnement dans des conditions à la fois aérobiques (20-26 % en 28 jours) et anaérobiques (86 % en 28 jours) à des vitesses dépendant de l'humidité du sol, des bactéries en présence et d'autres conditions. La possibilité de produits de dégradation à court terme dangereux est improbable. Le produit est collant; il se solidifie et adhère fortement aux sols et aux sédiments. Le temps de récupération pour la terre et les eaux suite à un déversement important se mesure en mois, voire en années.

Bioaccumulation/Accumulation

Ce produit n'a pas été testé, mais ne devrait être bioaccumulable ni dans les systèmes terrestres ni dans les systèmes aquatiques. Le produit déversé s'accumule à la surface des végétaux, des oiseaux aquatiques et des mammifères, provoquant des lésions graves et éventuellement la mort.

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

Informations relatives aux déchets aux États-Unis et au Canada

A : Informations générales sur le produit

Les réglementations canadiennes et du RCRA américain font état de déchets dangereux générés par ce produit. L'utilisation, le mélange ou le traitement de ce produit est susceptible de le modifier. Communiquer avec les autorités fédérales, provinciales et locales concernant la génération ou l'expédition de déchets associés à cette matière, afin que ceux-ci soient traités de manière appropriée et répondent à tous les critères d'élimination de déchets dangereux. NE PAS TENTER D'ÉLIMINER LE PRODUIT PAR COMBUSTION NON CONTRÔLÉE. Une fois vidés, les conteneurs contiennent encore des résidus de produit. Suivre les conseils de sécurité de manipulation ou les étiquettes de mise en garde même lorsque les conteneurs ont été vidés.

Voir la section 7 : Manipulation et entreposage et la section 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle pour des informations complémentaires sur les instructions à suivre pour manipuler la matière de manière sûre et pour protéger les employés.

Il est conseillé au producteur de déchets de bien tenir compte des propriétés dangereuses et des mesures de contrôle nécessaires pour les autres matières susceptibles d'être trouvées dans les déchets.

B : Numéros de déchets des composants

Aucun numéro de déchet EPA ne s'applique aux composants de ce produit.

Section 14 - Informations relatives au transport

Informations relatives à l'US DOT

Nom d'expédition : non réglementé comme matériau dangereux pour le transport.

Informations complémentaires : ce matériau est réglementé aux termes de la norme 49 CFR 130 (règlement applicable à la prévention de déversements d'huiles et aux plans d'intervention) lorsqu'il est transporté par route ou par voie ferroviaire.

Informations relatives à la TMD canadienne

Nom d'expédition : non réglementée comme marchandise dangereuse pour le transport.

Réglementations de l'Association internationale pour le transport aérien (IATA) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO)

Nom d'expédition : non réglementée comme marchandise dangereuse pour le transport.

Réglementations selon le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Nom d'expédition : non réglementée comme marchandise dangereuse pour le transport.

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gasoil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

Section 15 - Informations réglementaires

A : Réglementations internationales

Analyse des composants – État d’inventaire international

Composant	N° CAS	US - TSCA	CANADA - LIS	UE - EINECS
gasoils lourds, pétrole, distillation sous vide	64741-57-7	Oui	Oui	Oui

B : Réglementations nationales et fédérales et des États-Unis

Des programmes réguliers d'hygiène et de surveillance médicale au travail ou la déclaration des émissions ou des dispersions sur le site peuvent être exigés par la réglementation fédérale ou des États. Voir la réglementation en vigueur.

États-Unis - Classe de communication des dangers OSHA

Ce produit est considéré dangereux en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication). Classes HCS :

CLASSE HCS : CANCÉROGÈNE

CLASSE HCS : substance irritante.

États-Unis - Droit à l'information - Fédéral

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié dans SARA Section 302 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65) ou CERCLA (40 CFR 302.4).

États-Unis - Droit à l'information - États

Les composants suivants apparaissent sur au moins une des listes nationales de substances dangereuses suivantes. Certains composants (notamment ceux présents uniquement sous forme de traces et donc non listés dans le présent document) peuvent figurer sur les listes de Droit à l'information (Right-To-Know) d'autres États américains. Il est donc recommandé au lecteur de communiquer avec son représentant NOVA Chemicals ou son groupe d'intégrité des produits NOVA Chemicals pour des informations complémentaires sur le Droit à l'information fédéral américain.

Composant	N° CAS	NJ	PA
Gasols lourds, pétrole, distillation sous vide (apparenté à du brouillard d'huile, minéral) (?apparenté à des huiles minérales)	64741-57-7	Oui ¹	Oui ²

C : Réglementations canadiennes - fédérales et provinciales

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : tous les composants de ce matériau se trouvent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou en sont exempts, et peuvent être utilisés conformément aux dispositions de la LCPE.

SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients (LDI)

Les composants suivants sont identifiés sur la liste de divulgation des ingrédients de la loi canadienne (LDI) :

Composant	N° CAS	Concentration minimale
gasoils lourds, pétrole, distillation sous vide	64741-57-7	1 % (apparenté à de l'huile, minérale)

Classification SIMDUT

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le RPC (Règlement sur les produits contrôlés) et la fiche signalétique contient tous les informations exigées par le RPC.

SIMDUT Classe D2A : très toxique (cancérogène)

SIMDUT Classe D2B : toxique (irritant oculaire/cutané)

Autres réglementations

Des programmes réguliers d'hygiène et de surveillance médicale au travail ou la déclaration des émissions ou des dispersions sur le site peuvent être exigés par la réglementation fédérale ou provinciale. Voir la réglementation en vigueur.

Section 16 - Autres informations

Informations figurant sur l'étiquette

AVERTISSEMENT! Ce produit est inflammable lorsqu'il est porté à des températures élevées. Il se présente sous la forme d'un liquide paraffineux épais de couleur foncée, orange à marron, avec une forte odeur de fioul. De petites quantités de ce produit aspirées dans les poumons peuvent causer des lésions pulmonaires modérées à graves. Ce produit peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'ingestion de ce produit ou l'inhalation de vapeurs ou de brouillards chauds peuvent produire des effets sur le système nerveux central, se manifestant par des maux de tête, de la somnolence, des vertiges, des

Fiche signalétique

Nom du matériau : **GOSV (gasoil sous vide)**

N° DE FS : NOVA-0009FR

troubles de l'élocution et de la vision. Peut provoquer des cancers de la peau. Éviter tout contact. Empêcher toute entrée dans les drains, les fosses de drainage, les égouts et les voies d'eau.

PREMIERS SOINS :

PEAU : retirer les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent. Décontaminer entièrement les vêtements, les chaussures et tout autre équipement de protection avant de les réutiliser ou les jeter.

YEUX : enlever les verres de contact, s'ils peuvent être enlevés sans danger. Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent ou persistent.

INHALATION : amener la victime à l'air non contaminé. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture pour faciliter la respiration. Si la victime ne respire pas, est inconsciente ou si tout autre symptôme persiste, consulter un médecin immédiatement. **AVERTISSEMENT** : le contact par le bouche-à-bouche peut présenter un risque secondaire pour la personne qui porte secours. Pour éviter ce contact en pratiquant la respiration artificielle, utiliser une protection de la bouche.

INGESTION : NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture. Obtenir des soins médicaux immédiats.

EN CAS DE GROS DÉVERSEMENT : éliminer les sources d'allumage. Rester en amont par rapport au vent et à l'écart des zones basses. Arrêter le déversement si cela peut se faire sans danger. Contenir le déversement par flottage sur l'eau ou endiguement sur la terre. Récupérer la matière à l'aide de pompes anti-étincelles, de récupérateurs ou d'équipements d'aspiration homologués. Absorber/adsorber les matériaux résiduels avec de la terre SÈCHE, du sable ou autres matériaux non combustibles. La remise en état des sols peut être nécessaire. Empêcher toute entrée dans les drains, les fosses de drainage, les égouts et les voies d'eau.

Références

Disponibles sur demande.

Sigles/Légende

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; BLEVE = Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion; DBO = Demande biochimique en oxygène; CAS = Chemical Abstracts Service; CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; RPC = Règlement sur les produits contrôlés; DOT = Department of Transportation; LIS = Liste intérieure des substances; EINECS = European Inventory of Existing Commercial Substances; EPA = Environmental Protection Agency; UE = Union européenne; FDA = Food and Drug Administration; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer; LDI = Liste de divulgation des ingrédients; Kow = coefficient de partage eau-octanol; LIE = Limite inférieure d'explosivité; NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health; NJTSR = New Jersey Trade Secret Registry; NTP = National Toxicology Program; OSHA = Occupational Safety and Health Administration; RCRA = Resource Conservation and Recovery Act; SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act; TMD = Transport des marchandises dangereuses; TSCA = Toxic Substances Control Act.

FS préparée par : NOVA Chemicals

Numéro d'information sur la FS : 1-412-490-4063

Autres informations

Avis au lecteur :

BIEN QUE LES INFORMATIONS MENTIONNÉES DANS CE DOCUMENT SOIENT DE BONNE FOI, BASÉES SUR DES INFORMATIONS JUGÉES FIABLES AU MOMENT DE LA RÉDACTION DE CE TEXTE, **NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX INFORMATIONS OU PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ET DÉMENT EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES (Y COMPRIS TOUTES CELLES RELATIVES À LA COMMERCIALISATION OU L'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER). L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE QUELCONQUES BREVETS DÉTENUS PAR NOVA CHEMICALS OU PAR D'AUTRES NE PEUT ÊTRE PRÉSUMÉE. CES INFORMATIONS SONT SUJETTES À MODIFICATION SANS PRÉAVIS. VEUILLEZ OBTENIR LA VERSION LA PLUS RÉCENTE DE CETTE FS AUPRÈS DE NOVA CHEMICALS. NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE FICHE SIGNALÉTIQUE OBTENUE AUPRÈS DE TIERS.**

SAUF ACCORD SPÉCIFIQUE À CET EFFET, NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR L'USAGE, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE, LA MANIPULATION OU L'ÉLIMINATION DES PRODUITS DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE.

 **NOVA Chemicals®** est une marque de commerce déposée de NOVA Brands Ltd; authorized use/utilisation autorisée.

Ceci constitue la fin de la fiche signalétique n° NOVA-0009FR.